

**COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 FEVRIER 2022**

***Sous la présidence de Monsieur Romain NUCCELLI, Maire***

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	<b>10</b>

- M. Romain NUCCELLI	Maire	
- M. Abderrezak OU-SAÏDENE	1 <sup>er</sup> Adjoint	
- Mme Nadine ALBRECHT	2 <sup>e</sup> Adjointe	
- M. Cédric NUNINGER	3 <sup>e</sup> Adjoint	
- Mme Emmanuelle HOLTZ	4 <sup>e</sup> Adjointe	
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	absent excusé
- M. Renato MORI	Conseiller Municipal	
- Mme Valérie RIVAT	Conseillère Municipale	absente excusée
- Mme Emmanuelle GAERTNER	Conseillère Municipale	
- M. Teddy ALBARET	Conseiller Municipal	arrivé au point n° 3
- Mme Aurélie GEORGE	Conseillère Municipale	
- Mme Natacha GARTNER	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à A.OU-SAÏDENE
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Denise ARNOLD	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à J.STOLTZ-NAWROT
- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Conseillère Municipale	absente excusée

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021
3. Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2022
4. Forêt communale : programme de travaux – exercice 2022
5. Produits forestiers – exercice 2022
6. Terrain de jeux « le City »
7. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données
8. Horaires du RPIC Husseren-Wesserling – Mitzach
9. Cession de terrain : modification
10. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
11. Divers
  - A. Elections
  - B. Parcours sportif
  - C. Prochaines dates à retenir
  - D. Extinction de l'éclairage public
  - E. Cérémonie du 8 Mai
  - F. PanneauPocket
  - G. Projet écomuséal

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 30.

### **POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Claude BURGUNDER comme secrétaire de séance.

### **POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire et adopté à l'unanimité.

*Arrivée de M. Teddy ALBARET.*

### **POINT N° 3 – Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2022**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale. Il expose l'état de prévision des coupes de bois. Un état détaillé est remis à chaque Conseiller.

L'état prévisionnel des coupes de bois pour 2022 s'établit comme suit :

Volume façonné : 1 095 m<sup>3</sup> dont 105 m<sup>3</sup> de bois de chauffage

➤ recette brute :			
- coupes à façonner	59 170 €	}	59 170 €
• à déduire :			
- abattage et façonnage à l'entreprise	23 360 €	}	
- débardage	12 600 €	}	39 245 €
- frais divers	3 285 €	}	
➤ recette nette :			19 925 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Jean-Paul SIMON et après discussion, à l'unanimité,

- **approuve** les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2022.

### **POINT N° 4 – Forêt communale : programme de travaux – exercice 2022**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale. Il présente le programme des travaux. Le programme détaillé est remis à chaque Conseiller.

Le programme des travaux pour 2022 s'établit comme suit :

➤ travaux d'entretien	6 980 €
-----------------------	---------

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le programme des travaux 2022.

## **POINT N° 5 – Produits forestiers – exercice 2022**

### **A) Prix du bois d'affouage**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit le prix du bois d'affouage pour l'exercice 2022 :
  - **186 €** le prix de la corde de bois d'affouage
  - **54 €** le prix de transport au domicile d'une corde de bois

Il est rappelé que les livraisons peuvent contenir des bois mélangés de valeur calorifique équivalente et que le transport peut être assuré par M. Bastien GULLY de Moosch.

### **B) Exploitation de fonds de coupe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient** la carte d'exploitation de fonds de coupe qui sera facturée au forfait de 8 stères à 2 €, soit 16 € pour l'exercice 2022.

L'inscription se fera au secrétariat de mairie qui en informera le garde-forestier, M. Jean-Paul SIMON. Celui-ci, en fonction des disponibilités, affectera les fonds de coupe.

### **C) Carte de ramassage de bois mort et de circulation en forêt**

Il est rappelé que cette carte n'autorise que le ramassage de bois mort (c'est-à-dire tout le bois trouvé au sol et dont le ramassage ne nécessite pas d'outils thermiques ou électriques) ainsi que la circulation en forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient à 15 €** le prix de la carte de ramassage de bois mort pour l'exercice 2022.

## **POINT N° 6 – Terrain de jeux « le City »**

### **A) Présentation du projet**

Lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2021, il a été proposé d'étudier un projet d'améliorations pour rendre le terrain de jeux, situé Cité des Moraines, plus attractif.

Lors de la Commission Travaux du 25 janvier 2022, M. Cédric NUNINGER a présenté le projet d'aménagement du terrain de jeux « le City ».

Trois entreprises spécialisées dans l'implantation d'aires de jeux ont été consultées.

Le budget global est estimé à 75 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'aménagement du terrain de jeux « le City » ;
- **demande** l'inscription de la dépense au budget primitif 2022.

### **B) Demande de subvention**

Les travaux d'aménagement du terrain de jeux « le City » sont estimés à 75 000 € H.T.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de la CEA au titre du fonds de solidarité territoriale,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) au titre des équipements sportifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la CEA,
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est,
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANS.

### **POINT N° 7 – Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

M. le Maire propose à l'assemblée,

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL, le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **autorise** le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **autorise** le Maire à désigner auprès de la CNIL, le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

#### **POINT N° 8 – Horaires du RPIC Husseren-Wesserling – Mitzach**

Le conseil d'école du RPIC Husseren-Wesserling – Mitzach, réuni le 31 janvier 2022, a fixé les nouveaux horaires pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023 du RPIC, à savoir :

	lundi – mardi – jeudi - vendredi
Matin	8 h 00 – 11 h 30
Après-midi	13 h 30 – 16 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la mise en place des nouveaux horaires du RPIC à la rentrée scolaire 2022/2023.

#### **POINT N° 9 – Cession de terrain : modification**

Par délibération du 14 juin 2021, point n° 9, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de la parcelle cadastrée section AM n° 38 au prix de 200 € l'are, soit 378 €, à M. Guy MEYER.

Sur demande du notaire, une délibération modificative est nécessaire car la superficie réelle de la parcelle est de 1a80ca au lieu de 1a89ca. Le prix de vente du terrain s'élève ainsi à 360 €. L'acte de vente a été signé le 6 décembre 2021.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **modifie** la superficie de la parcelle à 1a80ca,
- **fixe** le nouveau prix de vente du terrain à 360 €.

## **POINT N° 10 – Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

**Vu** les articles L.5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté, par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Claude BURGUNDER),

- **émet un avis favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021,
- **demande** aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

## **POINT N° 11 – DIVERS**

### **A. Elections**

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril prochains.

Les Conseillers Municipaux peuvent s'inscrire pour effectuer une permanence au bureau de vote.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

### **B. Parcours sportif**

Mme Nadine ALBRECHT, adjointe, informe l'assemblée que les travaux de mise en place des agrès s'effectueront en mars ou avril, par l'entreprise Royer Frères.

La Région Grand Est nous accorde une subvention de 5 110 €, soit 20 %.

Avec la subvention de la CEA, le parcours sportif est subventionné à hauteur de 80 %.

### **C. Prochaines dates à retenir**

Commission Finances :	lundi 21 mars 2022 à 20 h
Conseil Municipal :	mardi 29 mars 2022 à 20 h 30
Nettoyage de printemps :	samedi 9 avril 2022
Cérémonie du 8 Mai :	dimanche 8 mai 2022
Bal tricolore :	mercredi 13 juillet 2022
Trocothèque :	dimanche 11 septembre 2022
Journée citoyenne :	samedi 17 septembre 2022
Fête des Seniors :	samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2022
Le Jour de la Nuit :	samedi 15 octobre 2022
Halloween :	lundi 31 octobre 2022
Cérémonie du 11 Novembre :	vendredi 11 novembre 2022
Marché de la Saint-Nicolas :	samedi 3 décembre 2022

#### **D. Extinction de l'éclairage public**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'électricité subit de régulières hausses de tarifs. Il propose de couper l'éclairage public pendant quelques heures, la nuit.

M. Cédric NUNINGER informe l'assemblée de la dangerosité pour les piétons de circuler dans le noir.

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 1 voix contre (M. Cédric NUNINGER), d'éteindre l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin, à partir du passage à l'heure d'été soit le 28 mars 2022.

#### **E. Cérémonie du 8 Mai**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Roger BRINGARD, Président du Souvenir Français, souhaite qu'une cérémonie commémorative unique soit organisée entre les communes faisant partie du regroupement du CPI du Chauvelin (sauf la Commune de Felling) en incluant la Commune de Mitzach.

Après discussion, le Conseil Municipal acte le principe de mutualiser les cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 Novembre avec les Communes de Mollau, Storckensohn, Urbès et Mitzach.

M. le Maire et M. Claude BURGUNDER participeront aux différents échanges et réunions à venir.

#### **F. PanneauPocket**

Cette application mobile d'alerte et d'information à la population permet à la Commune de rédiger des messages ciblés sur le téléphone portable des administrés. Ce service, impliquant un abonnement annuel d'environ 250 € pour la Commune, est gratuit pour les citoyens. Les habitants reçoivent une notification en cas d'actualité.

Des permanences seront assurées pour aider les administrés à télécharger l'application sur leur téléphone portable, en cas de difficulté.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'application PanneauPocket.

#### **G. Projet écomuséal**

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du projet écomuséal.

Il a informé M. François TACQUARD, Président de l'Association de Gestion du Parc de Wesserling, qu'il ne pourra venir présenter son projet lors d'une séance du Conseil Municipal mais qu'il peut inviter les Conseillers à une présentation du projet, dans les locaux de l'association.

D'autre part, M. François TACQUARD a présenté son projet lors de la séance du Bureau de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, le 26 janvier dernier.

A l'issue de cette présentation, il a demandé un vote de soutien pour la création de la passerelle dans la rue de Ranspach.

Les membres du Bureau n'ont pas souhaité participer au vote, considérant qu'en matière de voirie et de sécurité, le Maire est seul compétant dans sa commune.

La Commune continuera, néanmoins, à prendre les arrêtés de circulation nécessaires pour garantir la sécurité lors des manifestations saisonnières organisées par l'Association de Gestion du Parc de Wesserling.

Le 10 février prochain, une rencontre aura lieu à la Communauté de Communes de Saint-Amarin avec le Maire et les Adjointes de Husseren-Wesserling et l'Association de Gestion du Parc de Wesserling.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 23 h 20.**